



JUVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 9 décembre 2008

N° 115

L'an deux mille huit et le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY-CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : M. CAPRON en faveur de M. BOUISSEREN
M. PAUL en faveur de M. TALBOT
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. LE NGUYEN en faveur de M. OUSSET
Mme CONFAIS en faveur de Mme LABORDE

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BL 129

Rapporteur Monsieur COMBE

Il est rappelé que par délibération n° 59 du 20 juin 2008, le Conseil municipal autorisait Madame le Maire à céder une partie de la parcelle cadastrée BL 129 d'une superficie de 145 m² environ à Mr Dominique MOLINIER ;

A la demande de Monsieur MOLINIER, la Commune envisage de porter la cession à 160 m².

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à céder pour partie la BL 129 pour 160 m² au prix de 90€/m² à Monsieur Dominique MOLINIER
- de rappeler que les frais relatifs à cette cession (géomètre, notaire ...) seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17 DEC. 2008
et publication
le 17 DEC. 2008



Le Maire